

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES  
 DEPARTEMENT  
 DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 20 juin 1947.

o.B.14.41.0. - TR

Monsieur le Ministre,  
 Monsieur le Chargé d'Affaires,

La Suisse a conclu après la première guerre mondiale une vingtaine de traités bilatéraux de conciliation qui instituent des commissions permanentes de conciliation comprenant généralement cinq membres. Chaque Etat contractant choisit librement son représentant et les trois autres membres sont désignés d'un commun accord.

A la suite de décès survenus depuis 1939, la plupart de ces commissions de conciliation sont actuellement incomplètes. Aussi envisageons-nous de proposer aux Etats intéressés de prendre les mesures nécessaires en vue de les reconstituer.

Mais auparavant nous désirerions établir pour notre usage une liste de personnalités étrangères susceptibles de faire partie de l'une ou l'autre de ces commissions de conciliation. Ces personnalités devraient de préférence avoir une connaissance théorique et pratique du droit international et une expérience des relations entre Etats (professeurs, juges, jurisconsultes, membres de tribunaux d'arbitrage ou de commissions internationales d'enquête, délégués à des conférences internationales, fonctionnaires internationaux, etc.) Il conviendrait naturellement qu'elles soient bien disposées à l'égard de notre pays et qu'elles aient des chances d'être agréées par les Etats auxquels nous pourrions les proposer. Nous désirerions aussi qu'elles n'aient pas dépassé l'âge de soixante ans.

Nous vous serions tout particulièrement reconnaissants, si vous aviez l'amabilité de nous communiquer les noms de personnes qui, à votre avis, pourraient figurer sur notre liste et de nous donner également quelques indications biographiques à leur sujet.

En vous en remerciant à l'avance très vivement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

*Alfred Escher*

A la Légation de Suisse,

69211

o.B.14.41.0.-TR *note*

La lettre-circulaire o.B.14.41.0.-TR du 20 juin 1947  
a été envoyée aux Légations suivantes:

R Bruxelles  
 R Londres  
 R Dublin  
 R Ottawa  
 R Sofia  
 R Copenhague  
 R Helsinki  
 R Paris  
 R Athènes  
 R Rome  
 R Belgrade  
 R La Haye  
 RP Oslo  
 RP Vienne  
 Varsovie  
 R Lisbonne  
 R Stockholm  
 R Moscou  
 R Madrid  
 R Prague  
 R Ankara  
 RP Budapest  
 RP Washington  
 R Buenos-Aires  
 RP Rio de Janeiro  
 RP Santiago du Chili  
 RP Bogota  
 RP Mexico  
 R Lima  
 R Montevideo  
 R Caracas  
 R Nankin  
 R Beyrouth  
 R Le Caire

R = réponse  
 RP = réponse provisoire

Em